



**FORMATION ET
ENSEIGNEMENTS PRIVÉS**

Paris, le 14 mars 2014

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires sociales et de la santé
13 avenue Duquesne
75007 Paris

N/Réf. : BL 2014-03

Madame la Ministre,

Nous nous associons pleinement au courrier que vous a adressé le Sgen-CFDT en date du 27 février dernier concernant le départ en retraite des professeurs des écoles.

La mesure « injuste et arbitraire » prise à leur encontre l'est d'autant plus, dans l'enseignement privé sous contrat, qu'elle s'applique depuis peu. Et ce, alors même que les enseignants qui y exercent dépendent du régime général de retraite. Ce qui a pour effet, vous le savez probablement, à ce qu'ils cotisent davantage pour une retraite moins importante. Cette situation devrait toutefois les autoriser à partir dès leurs droits acquis.

Nous avons par conséquent lancé une pétition en ligne dans les mêmes termes que ceux employés par le Sgen afin de réclamer plus d'équité dans le traitement des personnels du premier degré et, notamment par un alignement des modalités de départ en retraite des professeurs des écoles sous contrat avec l'Etat.

A notre tour, nous vous appelons à agir pour corriger l'injustice que vous avez dénoncée. Nous vous demandons, au nom de l'ensemble des professeurs des écoles exerçant dans l'enseignement privé sous contrat, d'intervenir pour que le droit de partir à la retraite dès qu'ils en ont la possibilité leur soit à nouveau accordé.

En vous remerciant par avance et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréez, Madame la Ministre, nos très respectueuses salutations.

Bruno Lamour
Secrétaire général

Fédération de la Formation et de l'Enseignement Privés CFDT
47, avenue Simon Bolivar
75 950 PARIS cedex 19
01 56 41 54 70 / fep@fep.cfdt.fr
www.fep.cfdt.fr